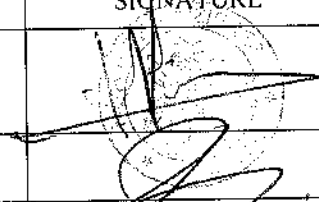


Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le mardi 23 avril 2024	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 18 / 04 / 2024	

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Délibération : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- II. Préparation Election européenne
- III. Réception des travaux du SDEC rue de l'église
- IV. Travaux SIVOS MER à l'école
- V. Convention de mise à disposition de terrain
- VI. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
BIZET Ludovic	x		
BREHAM Karine	x		
DANEL Karl			x
DANEL Kristina	x		
FOURNIER Vincent	x		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	x		
JOUANNE Maxime	x		
SALLEY Sébastien	x		
VALOGNES Emeline			x
POUVOIRS :			
De M. DANEL Karl		à Mme DANEL Kristina	
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire :		Total de conseillers	10
M. Tony ALIMECK		Membres présents	08
Secrétaire :		Quorum	08
BREHAM Karine			

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 14 mars 2024

A été nommée comme secrétaire de séance : **BREHAM Karine**

Le maire demande au conseil municipal de mettre à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention de mise à disposition de terrain

Le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour en n° V

I. **Délibération : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 mars 2024.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERES (administrative, technique, animation Culturelle, médico-sociale, police, sportive)	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

II. Préparation Election européenne

Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00.**

Afin d'organiser ce scrutin, des tableaux préparatoires pour la tenue du bureau sont à compléter.

III. Réception des travaux du SDEC rue de l'église

La réception des travaux d'enfouissement du SDEC est prévue avec l'entreprise Sorapel le mardi 30 avril 2024 à 11h30.

Une visite de contrôle sera effectuée auparavant par la mairie le 25 avril 2024 à 17h00 avec le maire et les deux adjoints.

IV. Travaux SIVOS MER à l'école

Des travaux vont être réalisés par le SIVOS à l'école :

La pose de volets roulants motorisés par la SARL Anger

L'installation d'une pompe à chaleur air/air par l'entreprise EPEC

Le remplacement des éclairages existants par des éclairages LED par l'entreprise EPEC

L'installation d'une pompe à chaleur air/eau par l'entreprise Millet

La date de début des travaux est le 8 juillet 2024 et la date approximative de fin de travaux, autour du 15 août 2024.

Le responsable du suivi du chantier est Bruno MONIN, vice-président du SIVOS, en collaboration avec le premier adjoint, Sébastien Salley, responsable des bâtiments de la mairie qui sera destinataire de l'ensemble des compte-rendu des différentes réunions.

Le SIVOS organisera une réunion préparatoire avant le début des travaux en présence de la mairie et des entreprises pour une présentation des travaux.

Le coût global hors subvention est de 71 080,86€ TTC.

V. Convention de mise à disposition de terrain

Suite à l'inondation du 19 janvier 2024 chemin du Laizon, des travaux d'évacuations d'eaux pluviales doivent être réalisés par la mairie en passant sur le terrain de la SCI Sartral-Ersine, à savoir la parcelle cadastrée D191.

Un devis va être réalisé par la SAUR pour mettre en conformité l'évacuation d'eaux pluviales en cas de pluies abondantes, à destination de plusieurs maisons en bordure du Laizon. Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire une convention entre la mairie et la SCI Sartral-Ersine pour réaliser les travaux d'évacuation d'eaux pluviales en cas de pluies abondantes en passant par le terrain cadastré D191.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres autorise le maire à signer une convention entre la mairie et la SCI Sartral-Ersine pour réaliser les travaux d'évacuation d'eaux pluviales en cas de pluies abondantes en passant par le terrain cadastré D191. Une délibération sera prise dans ce sens.

VI. Divers

a) **Renouvellement conduite AEP**

La Mairie vous informe d'un projet de travaux sur la commune de MAIZIERES rue de L'Ormelaie et de l'église pour un renouvellement conduite AEP

Début du chantier : 01/07/2024

b) **Collecte de déchets ménagers**

Attention, en raison du mercredi 1er mai 2024 férié, la société VEOLIA n'assurera pas le ramassage des ordures ménagères. La collecte des ordures ménagères est ainsi modifiée du 29 avril au 4 mai comme suit.

Note : En cas de jour férié, la collecte étant reportée uniquement le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre, les tournées seront donc assurées les 8 mai, 18 mai et 29 mai 2024.

c) **Cérémonie du 8 mai 2024**

10H35 Dépôt de gerbe au monument aux morts à Maizières

d) **Activités :**

- L'association Saint Pierre et Art organise son **repas des Iles le samedi 4 mai 2024 à 19h30 à la salle polyvalente de Maizières.**
- L'association Saint Pierre et Art organise un concert gratuit avec un quintet de cuivres, le **Penta Brass, le samedi 11 mai 2024 à 20h00 dans l'église.**
- Les **jeudis de la chanson** organisent avec la mairie un concert spéciale fête des mères gratuit le **dimanche 26 mai 2024 à 15h** dans la salle des fêtes de Maizières.

e) **Vide Grenier**

- Le Comité de Fêtes organise un vide grenier qui aura lieu le **dimanche 9 juin 2024 de 6h00 à 18h00** sur le terrain de football de Maizières.

f) **Bal Folk**

- Le Comité des fêtes organise le **13 juillet 2024 un Bal Folk** sur le stade de Maizières.

Le **prochain Conseil Municipal** aura lieu le **mardi 2 juillet 2024 à 18h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h51

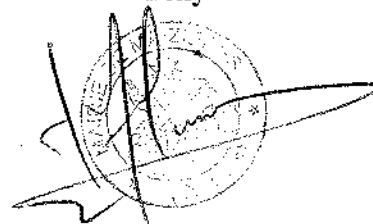
La secrétaire de séance :

BREHAM Karine



Le Maire

M. ALIMECK Tony



**Liste des délibérations examinées lors de la séance du
Conseil Municipal du 23 avril 2024**

Numéro	Objet	Décision
N° 20/2024	Détermination du taux de promotion d'avancement de grade	Approuvée
N° 21/2024	Convention de mise à disposition de terrain	Approuvée

Maizières, le 25/04/2024

Le Maire,

Tony ALIMECK

